



## **Avis d'enquête publique**

Le Collège communal,

porte à la connaissance du public qu'en séance du 11 octobre 2010, il a marqué son accord sur le rapport urbanistique et environnemental relatif à la Zone d'Aménagement Communal Concertée 4 dénommée : Derrière les Jardins/Martin/Milmort, Z.A.C.C. 4 sise entre les rues Masuy, Lambotte, des Martyrs et du Nouveau Siège.

Le dossier est déposé à l'Hôtel des Travaux • rue Large Voie 34 • 4040 Herstal, à l'inspection du public, tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, sauf le vendredi après midi.

Une permanence sera assurée tous les lundis jusque 20h ou sur rendez-vous.

Les personnes intéressées peuvent, dans un délai de trente jours à partir du 8 novembre 2010 et clôturant le 8 décembre 2010 à 4h de relevée, faire consigner leurs motifs d'opposition dans le procès-verbal d'enquête que M. le Bourgmestre de Herstal est tenu de dresser au vœu de la loi.

Une réunion publique d'information est organisée le 10 novembre 2010 à 19h30 à la salle communale de Milmort • rue de la Résistance 7 • 4041 Milmort.

Herstal, le 8 novembre 2010